

Nous sommes à votre disposition pour vous
conseiller

Du lundi au vendredi de 9h00 à 14h00

Danois et Anglais
Tél: 33 73 50 00

Pour des conseils en Danois et dans les
langues mentionnées ci-dessous veuillez composer le numéro de téléphone
suivant:

Bosnien / Serbe / Croate
Tél: 33 73 52 33

Arabe et kurde (sorani)
Tél: 33 73 52 28

Somali
Tél: 33 73 53 11

Si vous souhaitez un entretien individuel, des conseils et des informations sur
vos droits concernant le retour dans votre pays
veuillez remplir le formulaire que vous trouverez sur notre site Web.

www.atvendehjem.dk

Vous pouvez également nous écrire à l'adresse suivante
atvendehjem@drc.ngo



RAPATRIEMENT 2021

Informations sur le retour volontaire
à l'intention des réfugiés et des immigrants et des ressortissants à
double nationalité

SI VOUS DÉSIREZ RETOURNER DANS VOTRE PAYS D'ORIGINE

L'aide danoise aux réfugiés donne des conseils aux citoyens qui désirent retourner volontairement dans leur pays d'origine ou dans leur dernier pays de résidence. Les réfugiés, les immigrants et les personnes ayant une double nationalité (une Danoise et une autre nationalité) ont la possibilité de recevoir une aide économique s'ils retournent chez eux. L'obtention de cette aide dépend de votre date d'arrivée au Danemark et de votre type de permis de séjour.

Si vous voulez savoir si vous pouvez bénéficier de cette aide afin de retourner dans votre pays vous devez nous envoyer le formulaire que vous trouverez sur ce lien www.atvendehjem.dk.

SOUTIEN ÉCONOMIQUE

En 2021, les personnes adultes peuvent recevoir jusqu'à 144.900 DKK afin de commencer une nouvelle vie dans son pays. Les enfants peuvent recevoir jusqu'à 44.193 DKK

L'argent est distribué en deux fois – une première partie lors du départ (jusqu'à 57.959 DKK pour les adultes et jusqu'à 17.677 DKK pour les enfants) et la deuxième partie (jusqu'à 86.941 DKK pour les adultes et jusqu'à 26.516 DKK pour les enfants) versée après avoir résidé un an dans son pays d'origine.

AUTRES POSSIBILITÉS DE SOUTIEN

- Frais de transport
- Transport de biens ou assistance aux frais d'achat de biens personnels
- Équipement commercial et transport de l'équipement commercial
- Assurance maladie/ frais des traitements pendant 4 ans
- Médicaments pour une consommation de un an
- Équipement médical nécessaire
- Frais de scolarité pendant 4 ans pour les enfants de 5 à 16 ans
- Aide à l'achat de documents de voyage

SI VOUS AVEZ 55 ANS

Si vous avez 55 ans et plus et désirez retourner dans votre pays natal vous pouvez également bénéficier tous les mois d'un montant forfaitaire venant du Danemark.

Si vous avez entre 50 et 54 ans vous pouvez sous certaines conditions, recevoir ce même montant.

L'aide est normalement comprise entre 2.800 DKK et 3.600 DKK par mois . Afin de recevoir cette aide vous devez avoir eu un permis de séjour au Danemark pendant au moins une durée de 5 ans.

S'il existe un accord bilatéral entre le Danemark et votre pays natal, il est possible d'inclure une partie de votre retraite.

LE DROIT DE REGRETTER

Les réfugiés ont le droit de regretter leur décision de retourner dans leur pays natal et peuvent revenir au Danemark généralement dans l'année en cours. Cela signifie que ces personnes peuvent obtenir de nouveau un permis de séjour au Danemark. S'ils regrettent leur rapatriement, ils doivent rembourser le montant total de l'aide économique reçue pour leur rapatriement.

Les immigrants n'ont pas le droit de retourner au Danemark une fois qu'ils ont reçu l'aide économique pour leur rapatriement. Pour eux, la décision est définitive et ils doivent dire adieu aux droits qu'ils ont reçus pendant leur séjour au Danemark.

Pour ceux qui ont la double nationalité , ils doivent renoncer à la nationalité danoise avant leur départ. Ils ont le droit de regretter leur décision de renoncement à la nationalité Danoise pendant deux ans. S'ils regrettent leur rapatriement ils devront rembourser la totalité du montant reçu pour leur rapatriement.

SI VOUS VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS

Si vous envisagez un retour dans votre pays d'origine vous pouvez nous envoyer le formulaire que vous trouverez sur notre site web. Lors de votre entretien individuel nous vous informerons sur vos possibilités et vos droits, afin que vous puissiez prendre une décision.

Nous nous occupons de vous procurer un interprète si vous le souhaitez.

Notre mission consiste à vous fournir toutes les informations dont vous avez besoin afin que vous puissiez prendre une décision.